Municipalité de Saint-Jacques

À une séance spéciale du conseil municipal de Saint-Jacques, tenue le **19 juin 2023 à 18 h 30,** à laquelle sont présents :

Madame Josyanne Forest, mairesse

Monsieur Denis Forest, conseiller
Monsieur Jean-François Leblanc, conseiller
Monsieur Michel Lachapelle, conseiller
Monsieur Claude Mercier, conseiller
Monsieur François Leblanc, conseiller
Monsieur Simon Chapleau, conseiller

Formant quorum sous la présidence de la mairesse.

Madame Josée Favreau, directrice générale et greffière-trésorière, agit à titre de secrétaire d'assemblée.
Monsieur Marc-André Caron, directeur général adjoint et greffier-trésorier adjoint.

Avis spécial de convocation et certificat

La secrétaire fait lecture de l'avis de convocation et de son certificat attestant que l'avis a été remis par courrier électronique, à chacun des membres du conseil.

Résolution numéro 305-2023
Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Denis Forest et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents que l'ordre du jour soit adopté.

ADMINISTRATION

Monsieur Simon Chapleau, conseiller, se retire des discussions pour conflit d'intérêt.

Résolution numéro 306-2023
Pourboires lors de la Fête nationale des Québécois 2023

ATTENDU QUE les années passées, le comité des loisirs favorisait que les pourboires soient conservés par les bénévoles responsables de la vente de consommation (bar) lors de la Fête nationale des Québécois ;

ATTENDU QUE cette façon de faire n'est pas conforme à la gestion d'un tel événement ;

ATTENDU QUE cette année, cette façon de faire sera exceptionnellement maintenue, mais que pour les années à venir elle ne sera plus envisageable ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Claude Mercier et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter que cette façon de faire soit exceptionnellement maintenue pour la Fête nationale des Québécois 2023.

Monsieur Simon Chapleau, conseiller, réintègre les discussions.

Municipalité de Saint-Jacques

Résolution numéro 307-2023
Mandat à Gestion Écono Plus inc. pour l'installation d'un système GPS sur les véhicules de la Municipalité de Saint-Jacques

ATTENDU QUE le directeur des travaux publics recommande l'installation de modem GPS sur l'ensemble des véhicules appartenant à la Municipalité de Saint-Jacques ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques désire souscrire à un contrat de gré à gré avec l'entreprise Gestion Écono Plus inc. pour la fourniture de modem GPS ;

ATTENDU QUE les frais d'installation sont de 805 $ (plus taxes applicables) pour l'ensemble des véhicules ;

ATTENDU QUE les frais mensuels pour l'utilisation du modem sont de 35 $ par mois (plus taxes applicables) par véhicule ;

EN CONSÉQUENCE, le vote est demandé sur cette proposition ;

Pour : 2
Contre : 4
Proposition rejetée

Monsieur Jean-François Leblanc vote contre
Monsieur Simon Chapleau vote contre
Monsieur Denis Forest vote contre
Monsieur François Leblanc vote contre

Madame Josyanne Forest, mairesse, a refusé de signer cette résolution en vertu de l'article 142 du code municipal du Québec (CMQ)

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution numéro 308-2023
Levée de la séance

Il est proposé par monsieur Jean-François Leblanc et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents que la présente séance soit levée à 19 h.

[Signé]
Josée Favreau, OMA, g.m.a.
Directrice générale et greffière-trésorière

[Signé]
Josyanne Forest,
Mairesse

Les résolutions numéro 305-203 à 308-2023 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une par une au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*, et par le fait même, deviennent exécutoires en date de ce jour.